

Liberty for O.!

O. est homosexuel, raison pour laquelle il a été persécuté au Nigeria. Aussi, il a fui son pays avec son partenaire pour se réfugier en Suisse. Il se retrouve cependant depuis fin mars en détention administrative pour séjour illégal en Suisse. Les autorités helvétiques ont rejeté sa demande d'asile. Elles ne veulent pas les croire, son partenaire et lui. Selon l'Office fédéral des migrations, même s'il est vraiment homosexuel, il n'a qu'à «vivre discrètement» son homosexualité au Nigeria. Le 18 avril, O. a entamé une grève de la faim d'une durée de neuf jours.

O. raconte :

«J'ai dû fuir le Nigeria à cause de mon orientation sexuelle. Ils voulaient nous tuer, mon ami et moi. Une nuit, nous avons été menacés chez nous par une bande de gens. Le plus grave, c'est que le meneur de la bande était mon propre père. Pour lui, l'homosexualité est un péché mortel. Grâce à mon cousin, nous avons pu leur échapper. Mais il a fallu nous rendre à l'évidence : nous n'étions plus en sécurité dans ce village. Alors, nous avons fui à Lagos. C'est là que nous avons vécu durant quatre ans. Un jour, le propriétaire de notre appartement est venu me dire que des gens de mon village étaient là et qu'ils nous cherchaient. Il était nerveux. Il m'a menacé, tout en expliquant qu'il ne savait pas que j'étais homosexuel. Il craignait désormais que les gens de mon village détruisent la maison. Il nous a dit de partir. On n'avait plus le choix. Nous avons fui en Suisse.

Nous avons dit aux autorités que nous étions homosexuels. Et que nous nous aimions. Et que nous avions failli en mourir. Ils ne nous ont pas crus. Ils ont dit que c'était faux, que nous n'étions pas ensemble. Notre demande d'asile a été refusée après un mois déjà. Ils écrivent que je peux dissimuler mon homosexualité et qu'ainsi je ne serai pas en danger de mort. Ce n'est pas vrai. Les lois au Nigeria sont très dures. Je risque jusqu'à 14 ans de prison.

J'ai fait une grève de la faim. Je l'ai fait pour protester contre les injustices que j'ai subies en Suisse depuis mon arrivée. Je n'ai commis aucun crime. Je suis venu ici parce que je voulais me mettre en sécurité. Pourtant, au lieu de me protéger, on me punit. Mon seul crime, c'est d'avoir demandé l'asile. Du moins, c'est comme ça que je le vois. Maintenant, je n'ai plus aucune possibilité d'aller ailleurs. Parce que mes empreintes digitales, et avec elles ma demande d'asile, appartiennent à la Suisse. Aujourd'hui, mes empreintes digitales me tuent parce qu'elles m'enchaînent à la Suisse.

Le mouvement de solidarité me donne de



**Solidarité
sans
frontières**

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 2, JUIN 2014

WWW.SOSF.CH



la force. J'entends les appels des manifestants et ça me donne de la force. Sans eux, la nuit, je deviendrais dingue. Mais ça, je ne le veux pas. »

Jusqu'ici O. était détenu à la prison régionale de Berne, où il pouvait recevoir de la visite deux fois par semaine – pas plus de deux personnes à la fois et au maximum une demi-heure. Cela lui permettait de maintenir le contact avec le monde extérieur. Des membres du mouvement de solidarité lui ont rendu visite. Parfois, il a téléphoné à des amis depuis la cabine de la prison.

Début mai, O. a été transféré à la prison régionale de Berthoud, ce qui a rendu le contact avec ses amis de Berne plus difficile. Les actions de solidarité se poursuivent. Une demande de réexamen a été déposée le 9 mai à l'Office fédéral des migrations. 🗨️

Vous trouverez davantage d'informations sur le site : www.libertyforo.tumblr.com

Maria Winker

Les photos de ce numéro montrent divers centres d'accueil et de transit suisses et la grise tristesse de la politique suisse d'hébergement dans le domaine de l'asile. Centres fédéraux éloignés de tout. Ici: Col du Lukmanier

Mort et désespoir aux barrières de Ceuta **pages 2-3**

L'Europe de gauche en bas (29)

Le commandement de l'humanité **page 4**

Après une votation ratée

Le pacte avec le diable **pages 5-8**

La mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi – Dossier

MORT ET DÉSESPOIR AUX BARRIÈRES DE CEUTA

Le spectacle des cadavres a plus d'effets que tous les discours sur les politiques migratoires, selon Peio Aierbe. Il fait référence aux récents événements survenus à la frontière entre le Maroc et les enclaves espagnoles sur le continent africain.

Depuis le début du « printemps arabe », les nouvelles sur les frontières extérieures de l'UE se sont concentrées sur l'île italienne de Lampedusa. Les barrières de fils barbelés de six mètres de haut qui entourent Ceuta et Melilla, et qui étaient pendant longtemps le symbole de la forteresse européenne, ont presque été oubliées, tout comme la situation de ces migrants africains qui attendent au Maroc. Depuis le 9 février dernier, les journaux ont redécouvert ces deux villes espagnoles sur le continent africain. Peio Aierbe de SOS-Racismo/Mugak représente les organisations espagnoles au Comité d'administration de Migreurop.

Sosf : Les médias suisses n'ont transmis que peu d'information sur les incidents de Ceuta. Que s'est-il passé ?

Peio Aierbe. Ce que nous vivons actuellement est le résultat d'une double politique : d'un côté, l'UE s'est fixé l'impossible tâche de bloquer tous les chemins pour entrer en Europe. De l'autre, le gouvernement marocain déchaîne une vague de répression contre les migrants présents sur son territoire, en particulier contre les Subsahariens. Cette double pression mène des milliers de personnes à une situation désespérée. Elles risquent leur vie pour sortir de cet enfer.

Le 6 février dernier, plusieurs centaines de personnes ont essayé d'accéder à Ceuta en passant par-dessus la barrière qui entoure la ville ou en la contournant par la mer. Pour les repousser, La Garde civile a utilisé du matériel anti-émeute, comme des bombes fumigènes, des tirs à blanc et des balles de caoutchouc. Au moins 15 personnes, migrants et potentiels demandeurs d'asile, sont mortes noyées. 23 autres ont pu accéder à la plage de Ceuta et ont été remises à la police marocaine par la Garde civile.

Quelle a été la réaction de l'opinion publique en Espagne ?

En Espagne, ces événements ont choqué l'opinion publique. La vue de 15 cadavres a plus d'effet que les longs discours sur les politiques migratoires. Le ministre de l'Intérieur a dû donner des explications au Parlement à plusieurs

reprises. Les médias ont traité les événements en détail et l'intervention policière a été très critiquée. De plus, le juge a réclamé les vidéos des caméras qui contrôlent tout le périmètre frontalier. Leur publication a permis de visionner l'opération répressive de la Garde civile.

Comment le gouvernement espagnol justifie-t-il l'action violente de la Garde civile ?

Nous avons assisté, une fois de plus, à un scénario déjà connu. D'abord, les autorités ont nié l'utilisation de matériel anti-émeute. Quand les vidéos ont été rendues publiques – d'abord, les vidéos privées, puis celles des caméras de surveillance –, elles ont donné différentes versions contradictoires, jusqu'à ce que le Ministre de l'Intérieur assume l'opération lors d'une intervention parlementaire.

Qu'arrive-t-il aux personnes détenues après avoir traversé la frontière ?

Là aussi, il y a eu une succession de versions contradictoires. Depuis plusieurs années, les personnes qui arrivent à accéder à Ceuta à la nage ou en franchissant la barrière sont renvoyées au Maroc. Il en va de même à Melilla. Les ONG ont toujours dénoncé cette situation. Les autorités l'ont toujours niée, bien que des vidéos tournées par des ONG le prouvent. Mais, dans ce cas, après la diffusion des enregistrements officiels, le ministre de l'Intérieur ne pouvait pas nier les faits. Il a alors eu recours à des explications absurdes, selon lesquelles on n'avait pas traversé la frontière tant qu'on ne se trouvait pas derrière la Garde civile. En fait, il a complètement cautionné l'intervention policière.

Quelle a été la réponse des organisations espagnoles ?

Après la mort des 15 personnes, nous avons déposé une plainte au ministère public pour exiger l'ouverture d'une enquête judiciaire. Le juge a procédé à l'ouverture d'une instruction pour la mort de ces personnes et deux accusations populaires¹ ont été présentées, une par la Coordinadora de Barrios, et une autre par les organisations espagnoles du réseau Migreurop. Plusieurs rapports ont été présentés aux instances européennes. 37 organisations ont envoyé un document à la Commissaire européenne chargée des Affaires intérieures et au Conseil de l'Europe, dans lequel les faits sont détaillés et les infractions dénoncées. L'organisation Ca-minando Fronteras a publié un rapport sur chacune des personnes décé-

dées, ainsi que les déclarations de personnes expulsées.

Qu'arrive-t-il aux personnes renvoyées au Maroc ?

Une dure répression et, souvent, une expulsion. Ces expulsions vers le Maroc, que le gouvernement espagnol appelle des expulsions « à chaud », violent manifestement les droits en vigueur, en particulier le droit à l'asile et le « non refoulement », puisque ces personnes ont le droit de demander la protection internationale, comme le garantissent l'art. 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, l'art. 18 de la Charte européenne des droits fondamentaux et l'art. 6 de la directive de l'UE sur les procédures d'asile. De plus, la loi espagnole sur les étrangers interdit les renvois collectifs, exige un traitement individuel, une assistance juridique et la possibilité de recours contre l'expulsion. Rien de tout cela n'a été garanti dans ce cas.

Après le 6 février, des personnes ont encore essayé de passer par-dessus les barrières, cette fois à Melilla.

En effet. La situation aux frontières de Ceuta et Melilla est tellement explosive, que malgré le déploiement policier et malgré les blessures graves infligées par les fils barbelés, les tentatives se succèdent. Pendant les trois derniers mois, plusieurs centaines de personnes ont réussi à accéder à Melilla. Les médias font connaître ces cas au public. Il n'est donc plus si facile pour la Garde civile et la police nationale de violer la loi impunément. C'est pourquoi le gouvernement veut maintenant changer la loi, pour légaliser les pratiques répressives qui sont aujourd'hui illégales. Mais de toute façon, les organisations de défense des droits humains vont contester cette menace juridiquement et avec des arguments légaux de poids.

Quelles sont les possibilités des migrants et réfugiés qui réussissent à entrer à Ceuta ou à Melilla ? Peuvent-ils quitter ces deux enclaves ? Peuvent-ils demander l'asile ? Avec quelles chances de succès ? Combien peuvent finalement rester en Espagne ?

Ceux qui accèdent à Ceuta et Melilla sont pris en charge dans les Centres de Séjour et d'Assistance Temporaire (CSAT) que l'on trouve

¹ Lorsqu'une instruction est ouverte, le juge d'instruction peut accepter des organisations comme codemandeur. Cela leur permet entre autre, de demander des actes de recherche qu'elles jugent nécessaires.



dans les deux villes. Ce sont des centres ouverts, mais comme ils se situent dans deux villes isolées en Afrique et que les personnes concernées ne peuvent pas se déplacer vers la péninsule, c'est comme si c'était des centres fermés. C'est pour ça que Ceuta est surnommée « prison douce » par les migrants. Ils reçoivent un ordre d'expulsion, mais il ne peut pas être exécuté par la frontière vers le Maroc, car celui-ci ne le reconnaît pas. Ils doivent donc être envoyés dans un Centre d'Internement pour être expulsés vers leur pays d'origine. Dans la pratique, cela s'est passé peu souvent pendant les deux dernières années. D'ordinaire, après environ six mois, ils sont envoyés dans la péninsule à la charge d'organisations qui s'occupent d'eux quelques mois, puis ils se retrouvent à la rue, sans permis de résidence et avec un ordre d'expulsion.

De leur côté, ceux qui sont en mesure de demander l'asile peuvent le faire à Ceuta et à Melilla et leurs démarches se font de la même manière que ceux qui le demandent sur la péninsule. Mais bien que la moitié de ceux qui accèdent à Ceuta et Melilla réunissent les conditions pour pouvoir déposer une demande d'asile, ils ne le font pas. La raison est que le gouvernement espagnol pratique une politique de punition, de sorte que celui qui dépose une demande d'asile à Ceuta et Melilla n'est pas autorisé à se déplacer vers la péninsule jusqu'à ce que sa demande ait abouti, ce qui peut prendre plusieurs années. Finalement, celui qui ne demande pas l'asile arrivera à accéder à la

péninsule après quelques mois, contrairement au demandeur d'asile. C'est ainsi que l'on parvient à dissuader les personnes de déposer la demande.

Selon toi, y a-t-il des manières non répressives d'aborder cette situation ?

Il y en a, sans aucun doute. Ce qui manque, c'est la volonté politique pour ça. Et je ne fais pas référence ici à un changement radical des politiques migratoires de l'UE. Ceci serait absolument nécessaire pour trouver une solution de fond. Mais il est évident qu'un tel changement nécessiterait beaucoup de temps. Mais même dans le cadre de la législation existante, il y a des possibilités d'action. Seulement il faut être prêt à utiliser cette marge de manœuvre pour résoudre les problèmes. Dans ce sens, les organisations espagnoles membres du réseau Migreurop ont élaboré un Manifeste. Elles demandent que le gouvernement espagnol et l'UE s'engagent pour une régularisation dans le cadre du processus existant actuellement au Maroc. Ils devraient faciliter le regroupement familial pour ceux qui ont de la famille dans l'UE. Ils devraient rendre possible l'entrée dans l'UE de ceux qui sont en mesure de déposer une demande d'asile. Et ils devraient mettre en place une politique de visa beaucoup moins restrictive que l'actuelle vis-à-vis des pays africains.



(Bu / Io)

PLUS D'INFORMATIONS

Le dossier commun des 37 organisations :

<http://bit.ly/1p528lj>

Le rapport de Caminando fronteras :

<http://bit.ly/1j1jlqJ>

Le manifeste de Migreurop-Espagne :

<http://bit.ly/1j1jmL3>

Les organisations suivantes font partie de Migreurop en Espagne : Comisión Española de Ayuda al Refugiado (Commission d'aide aux réfugiés, www.cear.es), Andalucía Acoge (L'Andalousie accueille, www.acoge.org), Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (Association andalouse de défense des droits humains, www.apdha.org), ELIN (www.asociacionelin.com) et SOS-Racismo avec ses différentes associations locales, dont le Centre d'études et de documentation sur l'immigration, le racisme et la xénophobie à San Sebastian/Donostia, Mugak, qui publie également le journal du même nom (www.mugak.eu).

APRÈS UNE VOTATION RATÉE

Le commandement de l'humanité

Le débat autour de notre votation quelque peu ratée est sans fin. Je pense qu'après un énervement légitime, chacun de nous devrait revenir à l'autre et en premier lieu rester humain. Et l'être humain est toujours le plus humain quand il pense à lui-même.*

Moi par exemple, je suis né étranger, suis naturalisé depuis plus de quarante ans mais ne suis qu'un Suisse sur papiers avec un passé migratoire. En tant que démocrate, je respecte évidemment les décisions du peuple, même celle du 9 février où nous avons adopté un texte constitutionnel qui codifie pour l'avenir la primauté des citoyen-ne-s suisses sur tout-e-s les immigré-e-s. Ces derniers jours, cette disposition a donné lieu à quelque confusion mais le texte de l'initiative est clair. Il parle de primauté suisse sur le marché du travail et non pas de primauté des habitants du pays. Cela se trouve ainsi noir sur blanc. Si l'on prend en compte la décision populaire, il faut le faire mot à mot, c'est clair. Il y a des personnes de première classe sur le marché suisse du travail, ce sont les citoyen-ne-s suisses de pure race. Ensuite viennent tou-te-s les autres qui doivent faire la queue derrière.

Le mieux, comme déjà dit, c'est que chacun commence par lui-même. Je suis donc d'origine étrangère et n'ai qu'un seul emploi régulier, un petit job pour le journal «Stadt-Anzeiger» d'Olten où je gagne 300 francs par semaine pour une colonne hebdomadaire. Après le 9 février, je suis d'avis que c'est une exigence d'honnêteté que je cesse d'écrire cette colonne dans le sens d'une primauté des Suisses, jusqu'à ce qu'il soit établi sans conteste qu'aucun Suisse de race pure ne veut rédiger l'article à ma place.

Les honoraires sont négociables. Je veux dire, c'est en ordre, je ne les qualifierais pas de salaire de dumping ; pour ce montant, mes camarades écrivains bulgares écriraient des journaux entiers dans toutes les langues du monde si on les laissait.

Dans ce contexte, il faut se souvenir de l'initiative 1:12 sur laquelle nous avons récemment voté. Heureusement, elle a été rejetée. Sinon, je devrais, avant de continuer mon job, apporter la preuve des Suisses, mais encore établir que personne, sur notre globe, veut rédiger la colonne pour un douzième de mes honoraires. 300 divisés par 12, cela fait 25. La personne recherchée serait ainsi un Suisse de pure race qui écrive la colonne pour 25 francs.

Un regard dans le futur montre en outre que l'initiative sur le salaire minimal (4000 francs) est encore en suspens. Si elle est acceptée, le titulaire de la place devra livrer, si mes comptes sont bons, 160 colonnes par mois. Avec la semaine de cinq jours, cela fait huit colonnes chaque jour.

J'ai mis au concours la place il y a trois semaines dans la colonne. Les personnes intéressées étaient priées d'apporter la preuve de leur qualité suisse en remontant à chacun de leurs quatre grands-parents. Au cas où il y aurait trop de postulants, l'édition se réserverait d'appliquer la clause de sauvegarde.

Malheureusement, personne ne s'est annoncé jusqu'à maintenant. Cela devrait nous donner un peu à réfléchir que, pour certains



Le «Juch-Areal», centre de test situé dans le quartier zurichois d'Altstetten.

travaux, il n'est manifestement pas possible de trouver des confédérés helvétiques de pure souche. En effet, quelle fonction peut avoir la primauté pour les Suisses lorsque aucun Suisse n'entend s'en prévaloir ?

Pour la rédaction de colonnes dans un journal, cela est certes égal, car cela ne touche pas à la vie. Mais qu'en est-il s'il n'y a pas assez de personnel dans les hôpitaux en raison du contingentement des étrangers ? Et sur les chantiers ? Et dans les entreprises de nettoyage ? Ne devra-t-on pas alors obliger les confédérés, conformément à la

constitution par le biais de contingentements minimaux à reprendre ces jobs au pied levé ?

Il va de soi que cette proposition n'est pas lancée sérieusement. Aucun citoyen suisse ne doit être forcé à exécuter un travail qu'il ne souhaite pas accomplir. Les mesures de contrainte dirigées contre la propre population d'un Etat ne sont pas dignes

d'un Etat libéral. En outre, il est de bon usage chez nous d'engager des immigrant-e-s pour certains travaux désagréables.

Comment alors aller de l'avant ? Ne rien faire n'est pas une option. Le 9 février, le peuple a dit oui à 50,3 pour cent à l'initiative de l'UDC et il faut la mettre en œuvre de manière fidèle à son esprit. Dans ce but, selon moi, on devrait prendre modèle sur le parti qui, dans sa compréhension de soi-même, est composé de confédérés de première classe.

Une solution pourrait être que les membres étrangers de l'UDC soient évalués en tant que quasi-suisses et soient exclus de la réglementation du contingentement. Les personnes désirant immigrer devraient payer la cotisation du parti, le livre de parti de l'UDC serait quasiment une green card. Le conflit avec l'UE serait résolu, la libre circulation des personnes continuerait d'exister pour tou-te-s les citoyen-ne-s ayant la carte de l'UDC.

Ce serait un compromis bien helvétique. Et un modèle pour l'Europe qui, comme on le sait, peut encore beaucoup apprendre de nous.



Alex Capus

DE L'UDC À ECOPOP

L'initiative d'Ecopop, prochain projet sur la surpopulation étrangère, sera probablement soumise au vote du peuple et des cantons le 30 novembre. Vous trouverez une analyse détaillée de cette initiative dans le dossier du prochain Bulletin de Solidarité sans frontières.

* Ce texte a été écrit initialement à l'occasion de la manifestation «Pour une Suisse ouverte et solidaire» du 1^{er} mars.

A PROPOS DE LA MISE EN ŒUVRE DE
L'INITIATIVE SUR LE RENVOI

Jusque là et pas plus loin!

**Bientôt quatre ans après
l'acceptation de l'initiative sur
le renvoi, le parlement débat
maintenant de sa mise en œuvre.
C'est bien plus qu'une question
de politique migratoire.**

Rappelons-nous: le 28 novembre 2010, le peuple suisse a accepté l'initiative de l'UDC sur le renvoi par 52,9 pour cent. De son côté, le contre-projet soutenu surtout par le centre bourgeois a échoué avec 45,8 pour cent des voix.

Le 23 mai 2012, le Conseil fédéral a soumis à la consultation deux variantes de mise en œuvre. L'une prenait modèle fidèlement sur le texte de l'initiative. L'autre – préconisée par le Conseil fédéral – prévoyait le principe de l'expulsion à partir d'une peine de six mois d'emprisonnement tout en promettant encore toujours un examen du cas particulier. Sosf a rejeté les deux variantes car elles faisaient fi soit manifestement soit de manière partiellement dissimulée du principe de la proportionnalité. Toutefois, pressentant un « retard » dans la procédure législative, l'UDC a lancé, pour exercer un maximum de pression, son « initiative de mise en œuvre » en juillet 2012 et l'a déposée six mois plus tard avec environ 155 000 signatures.

Carnage de politique constitutionnelle

Le 23 juin 2013, le Conseil fédéral a publié son message sur la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi en reprenant pour l'essentiel la variante « douce » déjà préconisée dans la procédure de consultation. Il a respecté ainsi les règles minimales du droit international public et s'est référé du bout des lèvres au principe de la proportionnalité. Au début 2014, la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) s'est emparée du sujet en faisant entrer dans le débat également l'initiative de mise en œuvre. Le 14 février, soit cinq jours après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, la Commission a recommandé par 14 voix contre 8 une mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi selon le texte de l'initiative de mise en œuvre.

Le 20 mars 2014, le Conseil national a suivi l'avis de sa CIP par 104 voix contre 71. Ainsi, la première des deux chambres du parlement fédéral a donné le feu vert à la mise entre parenthèses du principe de la proportionnalité, jusqu'ici principe porteur des constitutions bourgeoises démocratiques – à



**Solidarité
sans
frontières**

**DOSSIER 2 – 2014
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

JUIN 2014

LA MISE EN ŒUVRE DE L'IMPOSSIBLE



Le «Juch-Areal», centre de test situé dans le quartier zurichois d'Altstetten.

tout le moins lorsqu'il s'agit du cinquième de la population qui ne possède pas le passeport rouge. La deuxième chambre, le Conseil des Etats, se prononcera lors de la session d'été. Sa Commission des institutions politiques (CIP-E) s'est réunie le 20 mai, une semaine après la clôture de la rédaction du présent Bulletin. La chambre basse a ainsi la possibilité, mais surtout le devoir de stopper le carnage commencé par le Conseil national.

Rappelons-nous alors encore: la voie menant à la situation déplorable a été entamée non pas aujourd'hui, mais il y a cinq ans déjà. Au lieu de résister ouvertement et clairement contre l'initiative sur le renvoi, une grande partie du paysage politique – du centre bourgeois à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR en comprenant des fractions du PS – s'est dénaturée par crainte de l'UDC au point de ne plus être reconnaissable. Le résultat a été une politique d'apaisement dans une forme pitoyable: le développement et le soutien du demi

contre-projet par lequel on tenait en même temps les « buts » de l'UDC pour « justifiés » et on programait d'avance l'acceptation de l'initiative. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, il est temps de leur dire enfin leurs quatre vérités: « jusque là et pas plus loin! »


(Ca)

**Dossier du
Bulletin 2 – 2014**

**Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45**

PC 30-13574-6

LES PARTIS BOURGEOIS À BOUT DE COURSE

Le pacte avec le diable

2015 sera une année de votations fédérales. Voilà qui explique pourquoi, une fois de plus, les partis bourgeois du «centre» ne trouvent pas le courage de s'affirmer clairement en opposition avec l'UDC.

A l'heure où ce Bulletin paraîtra, le Conseil des Etats sera peut-être en train de se prononcer sur la question de la mise en œuvre de l'«initiative sur le renvoi». Mais le traitement de cet objet pourrait aussi être différé, au cas où la Commission des institutions politiques de la chambre haute, qui doit siéger à la fin mai, exigerait de nouveaux rapports du Conseil fédéral, afin de tirer au clair certains détails – et pour gagner un peu de temps.

Comme le Conseil national il y a peu, le Conseil des Etats devra chercher à élaborer une stratégie de mise en œuvre de l'initiative respectant la «volonté du peuple» et cependant compatible avec la Constitution fédérale et le droit international: tâche épineuse, à laquelle le Conseil fédéral s'est déjà essayé. Le département de Mme Sommaruga n'a jamais envisagé d'écarter l'initiative au motif qu'elle n'est pas applicable sans violer la Constitution et les principes du droit international: il s'est borné à chercher un compromis pratiquement impossible, qu'il a présenté en 2013 dans un message au Parlement.

Mais les conseillers nationaux du «centre» bourgeois n'en ont rien voulu savoir. Et ce qu'ils ne veulent en aucun cas, c'est que «l'initiative de mise en œuvre» de l'UDC soit soumise au peuple – et surtout pas en 2015, année électorale! Pour l'éviter, ils sont prêts à sacrifier leurs propres principes et à donner à l'UDC tous les gages qu'elle peut souhaiter. Or, les principes qui sont ici en question, ce sont ceux de l'Etat de droit et de la proportionnalité: deux éléments fondamentaux de la conception libérale de la démocratie. Au cours des débats au Conseil national, le député vert Balthasar Glättli a expliqué qu'en abandonnant ces principes, le «centre» «se suicide par peur de mourir». On ne pourrait être plus précis! Il est pourtant peu probable que cette stratégie suicidaire parvienne à ses fins.

Tout se terminera par une votation

La votation populaire sur «l'initiative de mise en œuvre», si redoutée par le «centre» bourgeois, ne pourra être évitée que si l'UDC est satisfaite de la législation d'application de l'initiative sur le renvoi adoptée par le Parlement et qu'en conséquence elle retire sa nouvelle initiative. Or, même si le

Conseil national a fait tout son possible pour encourager ce retrait, il est fort probable que le peuple sera appelé à voter sur l'initiative de mise en œuvre au cours du premier semestre 2015.

Le Conseil des Etats a maintenant le choix entre plusieurs solutions. Première solution: La chambre haute pourrait adopter la législation d'application proposée par le Conseil fédéral, créant ainsi des divergences insurmontables avec le Conseil national. Cette décision produirait un véritable tohu-bohu parlementaire, qui conduirait sans aucun doute à une votation populaire sur l'initiative de mise en œuvre. Deuxième solution: Le Conseil des Etats pourrait, suivant l'exemple du Conseil national, se décider pour la capitulation en se prononçant pour une mise en œuvre «littérale» de l'initiative sur le renvoi. Dans ce cas, il serait absolument nécessaire que la gauche et les milieux

«L'UDC poursuit un objectif plus large que le simple renvoi d'une personne commettant une «escroquerie à l'aide sociale». Son but est bel et bien de démanteler l'Etat de droit. Elle aimerait abolir le principe de la proportionnalité.»

(encore) libéraux lancent un référendum contre la loi d'application ainsi adoptée par le Parlement. Mais, quel que soit le résultat de ce référendum, on ne peut guère s'attendre à ce que la capitulation du Parlement amène l'UDC à retirer son initiative de mise en œuvre. Quoi qu'il en soit, ces deux premiers scénarios sont assez peu vraisemblables. C'est plutôt une troisième variante qui se dessine. Le Conseil des Etats pourrait bien, en effet, prendre le parti de ralentir le processus législatif. Il pourrait «y aller carrément» en invalidant l'initiative de mise en œuvre, afin de contraindre la chambre basse à entrer dans la procédure d'élimination des divergences sur une base plus modérée. Cette stratégie commencerait par produire un chaos, puis, à la fin, elle aboutirait bien à un projet sur lequel les deux chambres parviendraient à se mettre d'accord et qui se situerait quelque part à mi-chemin entre la

proposition du Conseil fédéral et la mise en œuvre «littérale» qu'exige l'UDC. Dans cette troisième variante, le respect du principe de la proportionnalité se ramènerait probablement à une clause minimale applicable aux cas de rigueur. Une telle «opération de sauvetage» permettrait aux politiciens des partis bourgeois d'apaiser un tant soit peu leur conscience et serait susceptible de réunir une majorité au sein du Conseil national.

Dans ce cas, la gauche sera confrontée au choix suivant: accepter que le principe de la proportionnalité soit réduit à la portion congrue ou lancer un référendum. En outre, la manœuvre ne dissuaderait probablement pas l'UDC de soumettre aux urnes son initiative de mise en œuvre. Allons-nous donc au-devant de deux votations pratiquement sur le même sujet, qui avait d'ailleurs déjà été soumis au peuple en novembre 2010? Dans la confusion actuelle, rien ne paraît impossible. Et cette confusion ne fait que refléter le manque complet de repères qui caractérise aujourd'hui la politique des partis bourgeois.

Un appel à la rigueur pour draguer les électeurs

Cela fait belle lurette que les débats sur la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi dépassent le cadre de la politique migratoire, même si, naturellement, les étrangers en sont les premières victimes. Depuis le lancement de l'initiative, il y a six ans maintenant, le sujet des «criminels étrangers» occupe une place toujours plus importante dans le débat public. La pratique en matière de renvoi et d'expulsion des délinquants sans passeport suisse était déjà rigoureuse auparavant. Nous ne disposons pas, il est vrai, d'analyses statistiques,

et il serait de toute façon difficile d'en établir. Mais d'après des entretiens menés avec des avocats, il semble bien que l'acceptation par le peuple de l'initiative sur le renvoi et les vifs débats qui l'ont entourée ont provoqué un durcissement de la pratique administrative et de la jurisprudence déjà avant son application (cf. à ce sujet: «Die Herrschaft des Zeitgeists» (la tyrannie de l'air du temps), WOZ N°13/2014, 27.3.14).

L'acceptation de l'initiative sur le renvoi reflète un état d'esprit qui s'est répandu en Suisse depuis le début des années 90 et que les autorités ont largement favorisé. Bien que la justice n'ait jamais été laxiste à l'égard des migrants (comme le suggère pourtant le cliché de la «Kuscheljustiz» [justice câline]), les appels à un durcissement des peines – surtout pour les «criminels étrangers», mais pas seulement – ont rencontré un large écho auprès de la population.



Le «centre du scandale» à Bremgarten

Que l'UDC, comme parti populiste, continue d'attiser le feu n'a rien de surprenant. Le parti en vit. Mais que les autres partis bourgeois répondent à cet appel pour des raisons de tactique électorale et pour «respecter la volonté du peuple» est d'autant plus condamnable. Il va de soi que l'UDC, par ce biais, poursuit un objectif plus large que le simple renvoi d'une personne commettant une «escroquerie à l'aide sociale». Son but est bel et bien de démanteler l'Etat de droit. L'UDC aimerait abolir le principe de la proportionnalité. Poussant la justice dans ses derniers retranchements, elle ne perd aucune occasion de discréditer les tribunaux, et surtout les «juges étrangers» de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. A plusieurs reprises durant ces vingt dernières années, elle a «réfléchi» publiquement à une dénonciation par la Suisse de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans son «combat contre l'Europe», combat aussi stupide que répugnant, elle n'hésite pas à mettre dans le même sac le Conseil de l'Europe et l'UE. Le nationalisme ne fait pas dans la dentelle, c'est bien connu. En revanche, on ne voit vraiment pas pourquoi les partis bourgeois sont toujours prêts à répondre à l'appel. En fin de compte, il n'y a que trois explications possibles: soit ces partis partagent les idées de l'UDC, soit ils méconnaissent la gravité de la situation, soit ils font preuve d'un manque de courage certain.

Liaisons dangereuses

L'UDC n'est plus un parti bourgeois. Elle est devenue un parti populiste de droite, conservateur et nationaliste, un parti qui s'est dépouillé en cours de route de ses idées libérales d'autrefois et de ses racines radicales. Il serait aisé pour tout parti vraiment

«bourgeois» de s'en distancier. Pourtant, aucun ne s'y résout. Au contraire, on s'ingénie en Suisse à conclure des alliances de centre-droite qui, loin de n'être que des «alliances contre nature» ponctuelles, peuvent avoir des suites désastreuses, selon l'objet traité. Historiquement, les coalitions entre bourgeois et nationalistes ont toujours mené à la ruine, dans l'Europe entière. Yves Wegelin, dans son article «Der bürgerliche Pakt mit dem Nationalismus» (le pacte de la bourgeoisie avec le nationalisme) (WOZ N° 8/14, 20.2.14) en a livré une analyse saisissante.

On peut observer actuellement les effets catastrophiques de cette alliance en Suisse, notamment sur les dossiers des relations avec l'Europe et de la migration ainsi que sur les questions relatives au respect de l'Etat de droit. Par exemple, la campagne de votation des partis bourgeois sur l'initiative contre l'immigration de masse était une vraie farce: on a vu s'engager en première ligne le président du PLR, Philipp Müller, qui peut être considéré comme le symbole même de cette alliance contre nature, étant lui-même le «père» de l'initiative pour une réglementation de l'immigration («initiative des 18 %»). Dans le dossier sur l'UE, le PLR vient d'abandonner, après presque vingt années, la présidence du NOMES (Nouveau mouvement européen suisse), connu pour être une organisation des «euro-turbos»: il préfère se retirer par peur du «collègue Blocher». Durant la campagne de votation sur «l'initiative contre les pédophiles», il a fallu attendre la dernière minute pour que s'engage Andrea Caroni, un jeune conseiller national PLR courageux, jusqu'ici peu connu du public. Les débats sur «l'initiative contre les pédophiles» sont exemplaires, comme l'ont été

auparavant ceux portant sur l'initiative sur le renvoi. Car dans les deux cas, il s'agit de répondre à la question décisive: Où mettre le holà? Où tout le monde (en dehors de l'UDC) doit-il fixer la limite?

Se cacher, c'est pas du jeu!

La balle est dans le camp des représentants des partis bourgeois au Conseil des Etats (avant de repasser dans celui de leurs collègues du Conseil national). Il est presque certain que nous devons voter sur l'initiative de mise en œuvre de l'UDC ou sur un référendum contre la législation d'application de l'initiative sur le renvoi. La politique de l'autruche des petits accommodements ne mènera à rien. Elle avait déjà échoué en 2010, lors de la votation sur l'initiative sur le renvoi. Il n'est plus possible de revenir sur l'acceptation de cette initiative, pour l'instant du moins: à l'avenir, les étrangers seront punis encore plus durement, car ils subiront une double peine (la prison et/ou l'amende d'une part, l'expulsion d'autre part). Ça, c'est déjà une honte pour la Suisse.

Mais maintenant, chacun a encore le devoir de défendre tout au moins l'Etat de droit et sa pierre angulaire, le principe de la proportionnalité. Il faut le défendre par tous les moyens possibles, politiques ou autres. Ceux qui s'avouent vaincus, font des compromis boiteux ou délèguent leurs responsabilités à la justice auront à le payer. Les conséquences se feront sentir au plus tard le jour où l'UDC commencera à récolter des signatures pour une initiative «Pas de juges étrangers: le droit national passe avant le droit international!» Finissons-en avec la politique de l'autruche!



(Ca)

L'UDC ET LES « Juges Étrangers »

Attaque de la CEDH

La mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi pourrait devenir une passe en chandelle au profit des visions les plus sauvages de l'UDC.

Dans une chronique pour l'« Aussenpolitische Gesellschaft » de mars de cette année, l'ancien conseiller aux Etats René Rhinow (PLR) a clairement exprimé ce qu'il attend du parlement en ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi : il appartient « à l'Assemblée fédérale en tant qu'autorité suprême de la Confédération d'édicter les lois fédérales de manière conforme à la constitution et au droit international public et irréprochable du point de vue de l'Etat de droit. Cet argument est correct et important dans la mesure où il incombe au législateur de respecter dans toute son activité les limites du droit y compris et avant tout de la constitution. ... Compte tenu du refus d'une juridiction constitutionnelle, l'Assemblée fédérale doit se laisser d'autant plus juger selon le sérieux qu'elle accorde à la protection de la liberté et de l'Etat de droit. »

Le Conseil national a ignoré les avertissements de Rhinow et a violé son devoir. Sa variante « littérale » de mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi ne tient compte que de la « volonté populaire ». Ainsi, le Conseil national a cédé au Tribunal fédéral la responsabilité formulée par Rhinow et l'a placé face à un dilemme insoluble. Si le Conseil des Etats suivait la même voie, comment le Tribunal fédéral agirait ensuite avec cette « carte du Pierre noir » ?

Balthasar Glättli a exploré cette piste dans la NZZ du 17 mars 2014 de la manière suivante : « soit le Tribunal n'interprète pas chaque fois la loi à la lettre pour respecter le droit international public et la proportionnalité. Ce faisant, il violerait de son côté l'art. 190 de la constitution fédérale qui exclut un contrôle concret des normes faisant partie des lois fédérales. A l'inverse, si le Tribunal fédéral appliquait la loi littéralement, il pourrait être sanctionné par la Cour européenne des droits de l'homme. La conséquence serait ensuite que le Tribunal fédéral serait contraint selon la loi qui le régit de réviser son propre arrêt. Les deux hypothèses seraient choquantes. Et elles seraient une cible toute trouvée pour tous ceux qui veulent lancer la critique d'un soit disant Etat dominé par les juges ou de ce qu'on appelle les « juges étrangers ». Donc, pour toutes les personnes tout généralement sceptiques face aux garanties des droits fondamentaux

contenues dans la constitution et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) – surtout lorsque ces garanties s'appliquent à des minorités mal aimées. »

A quand l'initiative de dénonciation ?

La mise en œuvre « littérale » de l'initiative sur le renvoi est en conflit frontal avec la CEDH. Cette convention codifie, à son art. 8 en relation avec son art. 13, le droit à un examen individuel de chaque cas en tenant compte du droit à la vie privée et familiale. La procédure individuelle de recours est de loin le mécanisme le plus important du respect des obligations que la CEDH impose aux Etats contractants. Toute personne qui vit dans un de ces Etats a le droit de recourir contre l'Etat à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg pour violation d'un droit de l'homme garanti par la CEDH. Il faut cependant qu'elle ait préalablement épuisé toutes les voies de droit à l'intérieur du pays. La Cour européenne des droits de l'homme est dès lors une instance judiciaire dont les arrêts sont contraignants. Aucun Etat européen ne peut se permettre de ne pas reconnaître ces arrêts.

L'UDC ne supporte pas ce caractère contraignant. C'est pourquoi, depuis des années déjà, elle alimente le débat au sujet de la dénonciation de la CEDH. Ces derniers mois, elle a bombardé le parlement fédéral d'interventions allant dans cette direction. Des chefs de file de l'UDC comme Adrian Amstutz ou Toni Brunner ont dénoncé les « juges étrangers » plus ouvertement que jamais. Le document « Le droit national avant le droit international public » de l'UDC révèle le désir du parti de lancer à moyen terme une initiative populaire demandant la dénonciation de la CEDH. Les chances d'acceptation d'une telle initiative sont réelles.

La rupture de la digue

La CEDH est l'élément clé du Conseil de l'Europe dont fait partie la Suisse depuis 1963. Du point de vue de sa forme, elle est certes un traité auquel tous les pays du Conseil de l'Europe peut adhérer librement. Dans l'intervalle cependant, il est devenu obligatoire de la ratifier pour tout Etat qui souhaite devenir membre du Conseil de l'Europe. Une dénonciation de la CEDH entraînerait dès

lors pour la Suisse son exclusion du Conseil de l'Europe – et un retour à la « République des Alpes » de l'âge de pierre des droits fondamentaux. En effet, à la qualité de membre du Conseil de l'Europe sont aussi liées les conventions suivantes : la Charte sociale européenne, la Convention contre la torture, la Convention de protection contre les abus sexuels, la Convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains et la Convention sur la prévention de la violence à l'égard des femmes.

Au vu de ce qui précède, même l'UDC ne peut pas être intéressée à une exclusion de la Suisse du Conseil de l'Europe. Néanmoins, elle entend par définition alimenter le débat pour gagner des voix dans les votations. Populisme de droite dans sa forme la plus pure. La question à tous les autres doit dès lors être la suivante : avec de telles forces, reste-t-il encore un quelconque point à négocier ?

La mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi est un débat de rupture de digue. Si nous n'enlevons pas enfin aux destructeurs la prise des marteaux piqueurs, la digue va inévitablement céder.


(Ca)

Le CEP de Vallorbe



CONFÉRENCE NATIONALE SUR L'ASILE

Sous le signe des coûts

Le 28 mars de cette année, a eu lieu la deuxième Conférence nationale sur l'asile à laquelle la Confédération et les cantons ont déterminé en commun les piliers de la stratégie future en matière d'asile. Dans le communiqué de l'Office fédéral des migrations (ODM), le message essentiel de la Conférence se lit de la manière suivante : « l'objectif de la restructuration consiste à accélérer les procédures d'asile. A l'avenir, la Confédération disposera de 5000 places réparties dans six régions pour héberger les requérants d'asile. Par ailleurs, un modèle de compensation est prévu pour les cantons qui assument des prestations et des obligations particulières. » La restructuration, respectivement le « projet Sommaruga » a au fond bien des objectifs : décourager le dépôt de demandes d'asile manifestement infondées ; renforcer la crédibilité du domaine de l'asile dans sa globalité ; exécuter fermement les décisions de renvoi ...

Le rapport final sur la Conférence sur l'asile apparaît dans son entier sous une forme technocrate. Comme Solidarité sans frontières a déjà émis ses recommandations dans le cadre de la procédure de consultation (à trouver sur notre site), nous souhaitons évaluer la Conférence d'une autre manière : dans le rapport final, le mot « coût(s) » apparaît 158 fois. « Exécution du renvoi » s'y trouve 47 fois et « détention administrative » 46 fois. Quant au mot « protection » il n'est utilisé que 4 fois. Enfin, les mots « droit d'asile » ou « humain / humanitaire » sont totalement absents de ce rapport contenant par ailleurs 97 pages. Au vu de cette brève analyse, la stratégie future en matière d'asile agit de manière assez sombre. (Ca)

(SofS remercie Aldo Brina du CSP-Genève pour son information)

WE HAVE A DREAM

Marche de protestation contre la politique migratoire de l'UE

« We have a dream », c'est par ces mots qu'est lancée la marche de protestation des sans-papiers, des migrant-e-s, des réfugié-e-s, des requérant-e-s d'asile et des activistes antiracistes en direction de Bruxelles. Les 26 et 27 juin 2014, cette ville accueille le prochain sommet du Conseil européen sur la politique migratoire de l'UE. Cela signifie la planification stratégique des prochaines années dans

le cadre du traité de Dublin, des questions de sécurité en ce qui concerne la frontière extérieure de l'Europe et de nouveaux traités en matière d'asile. Lorsque ce conseil parle de migration et d'asile, cela signifie le plus souvent une militarisation de la frontière extérieure et une limitation de la liberté de mouvement pour les migrant-e-s. En octobre 2013, quatre cents réfugiés en bateaux se sont noyés au large de Lampedusa. Ce n'est pas un cas tragique unique. Selon le groupe « Lampedusa in Hamburg », plus de 16 000 personnes sont déjà mortes depuis 1993 de

« Dans la nouvelle construction, certaines cellules seront destinées à l'enfermement de familles entières, alors que la détention administrative de mineurs de moins de 15 ans, même accompagnés de leur famille, est contraire à la Loi sur les étrangers. »

cette manière à la frontière extérieure de l'UE. Encore en décembre 2003, l'UE a fait démarrer le nouveau système de surveillance des frontières EURORUR qui est censé permettre un meilleur contrôle et qui a pour but de repérer de manière précoce les mouvements de réfugiés et les organisations de passeurs. Le principal but, c'est d'empêcher la migration. La marche entend précisément protester contre cette volonté en ignorant les frontières et en les traversant.

Partie le 18 mai de Strasbourg, la marche se terminera le 20 juin à Bruxelles. Il s'y déroulera ensuite une semaine d'action contre le sommet de l'UE. Les marcheuses et les marcheurs auront traversé la frontière entre la France et l'Allemagne, seront passés par Schengen et auront encore traversé la frontière entre l'Allemagne et la Belgique. « Nous avons décidé d'organiser une caravane européenne pour montrer que nous n'acceptons pas les frontières qu'ils érigent pour nous tenir prisonniers par les frontières interétatiques et dans des camps. Forts de notre droit fondamental à la liberté de mouvement, nous apportons nos revendications directement là où les décisions se prennent. » (Wi)

<http://freedomnotfrontex.noblogs.org/>

ÉTENTION ADMINISTRATIVE

Genève, championne romande ?

Le système carcéral genevois n'en finit pas de faire parler de lui. Après les houleux débats

sur Champ-Dollon et la surpopulation des prisons suscités par la campagne pour l'élection du Procureur général, c'est aujourd'hui le projet d'extension de la Brenaz qui fait l'objet de vives critiques.

« La Brenaz 2 », c'est le nom de ce projet à 70 millions de francs pour agrandir la prison. Le canton disposerait ainsi de 168 places de détention administrative au lieu des 40 actuelles et pourrait fermer les établissements de Frambois et Favra. Mais derrière les arguments séduisants des défenseurs de l'agrandissement, qui permettrait de désengorger Champ-Dollon et d'offrir ainsi de meilleures conditions de vie aux détenus, se cachent de futures violations des droits, en particulier de l'enfant.

Car dans la nouvelle construction, certaines cellules seront destinées à l'enfermement de familles entières, alors que la détention administrative de mineurs de moins de 15 ans, même accompagnés de leur famille, est contraire à la Loi sur les étrangers. Même si ces cellules ne devraient être utilisées que dans des cas « exceptionnels », elles créent la possibilité concrète de contourner la Letr et les autorités ne s'en priveront certainement pas.

De manière plus générale, on peut s'interroger sur l'orientation que prend à Genève la restructuration de la procédure d'asile élaborée par le DFJP. Il semblerait en effet, et le projet « Brenaz 2 » semble le confirmer, que Genève va aller de plus en plus vers une spécialisation dans la détention en vue du renvoi de requérants d'asile déboutés. Un type de détention, est-il besoin de le rappeler, qui ne répond pas à un délit pénal, mais qui est utilisé, comme l'a signalé à raison le député genevois François Lefort, comme moyen de pression contre les migrants en situation illégale. (Io)

L'AIDE À LA SYRIE SELON MME SOMMARUGA

Treize francs

« Je vous remercie vivement de votre lettre, mais je vous saurais gré de ne plus m'importuner. » C'est en substance à cette formule que pourrait se résumer la lettre que la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a adressée le 3 avril 2014 au Réseau de solidarité de Zurich (Solidaritätsnetz Zürich) et à quelque quarante autres organisations. En février, donc deux mois auparavant, ces organisations avaient demandé à la chef du DFJP d'augmenter, de 500 à 5000 personnes, le contingent de réfugiés syriens accueillis en Suisse et de réintroduire immédiatement les mesures facilitant la délivrance de visas aux membres de la famille des Syriens vivant en Suisse.

KURZ UND KLEIN



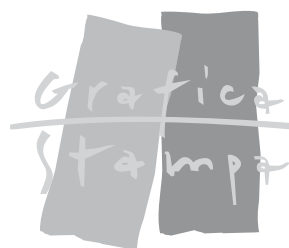
Dans sa réponse, la conseillère fédérale commence par «remercier sincèrement» les organisations concernées «de leur engagement en faveur des réfugiés» et s'excuse de sa réponse tardive: «Je regrette de ne pouvoir vous répondre qu'aujourd'hui...» C'est qu'il y a tant à faire! Mais ce qui suit est un refus tout net: «Le mieux que la Suisse puisse faire, c'est d'apporter son aide sur place. Ainsi, nous n'aidons pas seulement les personnes qui ont dû s'enfuir, mais aussi celles qui accueillent des réfugiés, alors qu'elles sont elles-mêmes dans la misère.» Le compte est vite fait: 6,5 millions de Syriens et de Syriennes sont en fuite, 4 millions à l'intérieur de leur propre pays et 2,5 millions dans les pays voisins, et la Suisse a libéré 85 millions de francs pour l'aide humanitaire qui leur est destinée. Cela fait 13 francs et quelques centimes par personne.

Sur les 500 réfugiés syriens que la Suisse s'est déclarée prête à accueillir jusqu'en 2016, seuls 54 sont arrivés chez nous à l'heure qu'il est. Et Mme Sommaruga passe comme chat sur braise sur la demande d'augmenter sensiblement le contingent de réfugiés; la demande de réintroduire l'assouplissement des visas, introduit en septembre 2013 et déjà abrogé le 29 novembre de la même année, ne retient pas davantage son attention.

«C'est peu de chose, j'en suis consciente», conclut la conseillère fédérale. Pas de doute! Mais enfin, la guerre civile en Syrie a déjà presque disparu de nos médias, alors, à quoi bon s'énerver? (Bu)

ANNONCE

Satz
Gestaltung
Druck



spescha e grünenfelder

cumposiziun creaziun squetsch

städtlistrasse 18 • 7130 glion/ilanz
tel. 081 925 20 44 • fax 081 925 30 63
www.speguru.ch • info@speguru.ch

DONNÉES DES ÉTRANGÈRES ET DES
ÉTRANGERS POUR LA POLICE

Encore une banque de données de Schengen

Le 28 février de l'année passée, la Commission de l'UE a présenté les projets pour son paquet de mesures ultraonéreuses «Frontières intelligentes» dont le noyau est un «système entrée/sortie» (Entry/Exit System EES). Par année, il y a au total environ 269 millions de voyageurs de pays tiers qui devront être enregistrés dans ce système lorsqu'ils franchiront une frontière extérieure de l'UE. Le but de la banque de données qui est censée compléter les systèmes d'information de Schengen et de visas, serait en particulier de disposer de données plus précises sur le nombre des «overstayers», à savoir les voyageurs entrés légalement mais dont le visa est échoué. Si la sortie de l'UE n'est pas enregistrée à temps, le système déclencherait une alarme.

Selon le projet de la Commission, il s'agirait, deux ans après la mise en fonction du système, d'examiner comment l'EES permet de contribuer à la lutte contre le terrorisme et d'autres infractions graves et si et à quelles conditions un accès pourrait être autorisé dans le but de la poursuite pénale (art. 46, al. 5). Les Etats Schengen ne veulent cependant pas attendre si longtemps.

Dans une réponse à une question d'un parlementaire, le ministre fédéral allemand de l'intérieur a déclaré en février 2014 que la possibilité d'obtenir des meilleurs résultats statistiques sur le nombre des overstayers ne pouvait à elle seule justifier l'introduction d'un système entrée/sortie. Une majorité des Etats Schengen se serait exprimée dès le début en faveur d'un accès

à l'EES dans le but de prévenir et poursuivre les infractions terroristes et autres de haute gravité. Cette déclaration a eu lieu dans le cadre du groupe de travail compétent du Conseil des ministres de l'intérieur de l'UE, le comité stratégique Immigration, frontières, asile. Lors d'une enquête en automne 2013, vingt Etats membres ont répondu que la poursuite pénale était d'emblée à inscrire comme un «but secondaire» de l'EES dans le règlement. Le parlement européen a également approuvé cette sorte d'enregistrement de données de réserve. La rapporteuse du comité de l'intérieur compétent, Renate Sommer de la CDU allemande, est d'avis que le système onéreux avec son énorme banque de données devrait être utilisé immédiatement de manière efficace, comprendre: pour la police.

En tant qu'Etat Schengen associé, la Suisse devra aussi se raccorder à l'EES. (Bu)

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES
PARAIT 4 FOIS PAR AN**

Tirage de cette édition:
2950 allemand / 600 français
Affirmés par la REMP/FRP:
2854 allemand / 550 français

Composition/Graphisme:
Simone Kaspar de Pont, Genève
Impression et expédition: Spescha Luzzi, Ilanz
Rédaction: Heiner Busch (Bu), Moreno Casasola (Ca), Maria Winker (Wi), Amanda Ioset (Io), Gisela Grimm
Traductions: Sylvie Colbois (médiatrice), Olivier von Allmen
Lectorat: Sosf
Photos: ECAL/Florian Amoser (www.florianamoser.ch)

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
le 14 juillet 2014
Nous nous réservons le droit d'abrèger le courrier des lecteurs

Cotisation 2014 abo inclus: salariés 70.- / couples 100.- / non-salariés 30.- / organisations 120.-
abonnement: individuel 30.- / organisations 50.-

Éditrice:
Solidarité sans frontières,
Schwanengasse 9, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6a

POUVOIR ET DOUBLE LANGAGE

L'UE et ses frontières

Depuis 23 ans, l'organisation « Statewatch » située à Londres fournit des documents, des informations et des analyses sur la politique en matière de justice et police et sur l'état des droits fondamentaux dans l'UE. Ces dernières années, les « news on line » (service e-mail paraissant en général deux fois par mois) et le site comprenant divers « observatoires » – notamment sur la politique en matière de migration et d'asile – ont enregistré une importance croissante dans le travail du groupe. Ces moyens permettent une rapide information ainsi que l'accès en particulier aux documents originaux de l'UE. Quant au « Bulletin » imprimé, il a perdu de son importance en tant que source d'informations. C'est pourquoi, il a été remplacé par un magazine avec des articles plus longs centrés à chaque fois sur un thème particulier.

Comme le montre le double numéro 3/4 de 2013, cette initiative a été heureuse. Le thème traité était « Frontières: morts et résistance ». Frances Webber, avocate spécialisée en droit d'asile et collaboratrice de longue date aussi bien de Statewatch que de l'Institut of Race Relations, montre le double langage à la Orwell utilisé par l'UE dans sa politique en matière de migration et d'asile. Les morts aux frontières, les camps et les maisons de détention ne font pas partie de la présentation officielle de l'« espace de sécurité, de liberté et de droit ». Matt Carr montre les réactions mensongères aux catastrophes de l'an dernier au large de Lampedusa. Le cinéaste documentaire suisse Charles Heller et Chris Jones démolissent le nouveau système de surveillance des frontières Eurosur. Dans un autre article, Jones jette un œil sur les opérations policières communes des Etats de l'UE qui sont en augmentation. Leila Giannetto donne des indications sur Frontex. Trevor Hemmings met en évidence la responsabilité de l'entreprise privée de sécurité G4S pour la mort de Jimmy Mubengas. Il est décédé le 9 juillet 2013 lors de son renvoi en Angola. Enfin, Kathrin McGauran et Kees Hudig dressent un panorama des protestations de réfugiés en Europe – notamment aux Pays-Bas.

L'exemplaire peut être téléchargé gratuitement. Les personnes qui désirent soutenir Statewatch peuvent s'abonner à la version imprimée – 4 numéros pour 16 livres sterling (env. CHF 24). (Bu)

www.statewatch.org/contents/swjour-nal23n34.html



Le CEP du col du Lukmanier

BILAN DE L'EMPÊCHEMENT DE L'ASILE

Road to Nowhere

Elles se sont toutes deux trouvées et ont formé un centre de gravité: les rédactions du Conseil bavarois des réfugiés et du Centre d'information du tiers monde. Le sujet est l'asile et la rencontre de ces deux rédactions n'est pas un hasard: en effet, la politique européenne de l'asile a lieu partout, à l'intérieur de l'UE et dans tout le sud. « La politique de l'asile en Europe de l'UE est de facto une politique préventive de l'empêchement de l'asile. Il s'agit de refuser et de dissuader sans égard les requérant-e-s d'asile, sans prendre en considération les motifs concrets de leur fuite », dit l'éditorial. « Coûte que coûte » est aussi le titre d'un article de Bernd Kasperek sur les mesures de refus du régime européen des frontières à l'égard des réfugiés, qui ont pris naissance en 1985 avec la signature du premier traité de Schengen. Depuis lors, le contrôle de la frontière extérieure serait le principal défi de la politique migratoire et des frontières de l'UE, et il serait beaucoup investi pour peaufiner les techniques en vue d'empêcher la traversée des frontières. Cela est contraire à une politique humaine en matière de réfugiés et est contraire à la Loi fondamentale, affirme Micha Brumlik dans un article sur le droit à l'asile.

L'effort d'empêcher la migration n'a toutefois rien de nouveau. L'histoire de l'asile pendant le national-socialisme a été un des refus continuels, selon Andreas Marquet. Quant à Klaus Jetz, il écrit au sujet de la pratique de

l'asile concernant les homosexuels persécutés: en raison de la persécution des homosexuels pendant le national-socialisme, l'Allemagne aurait une responsabilité particulière à l'égard des réfugiés LGBTI actuels.

Il n'est pas seulement question de la politique officielle de l'UE, mais aussi de la résistance contre ce cloisonnement. Ronja Morgenthaler interviewe Christoph Burkhardt de Pro Asyl, une organisation qui œuvre depuis environ 30 ans pour les réfugiés et les migrants. Christian Jakob dresse le portrait d'un groupe d'Iranien-ne-s qui avaient marqué de manière déterminante les protestations de réfugiés ces dernières années en Bavière. Ilker Ataç et Monika Mokre tirent des leçons de la protestation des réfugiés en Autriche.

La lecture de cette édition spéciale nous apprend qu'il y a encore beaucoup à faire contre cette politique d'empêchement, Coûte que coûte! (Wi)

Road to Nowhere – Asyl & Politik, Hinterland Nr. 25/iz3w Ausgabe 341, mars/avril 2014, 88 pages, en pdf sur www.hinterland-magazin.de ou imprimée à commander sur www.hinterland-magazin.de/bestellen.php (Abonnement 4 éditions pour Euro 21.-) ou sur www.iz3w.org/zeitschrift/ausgaben (cahier unique Euro 5,30; Abonnement six éditions Euro 38,80)



« Il faut défendre les droits des victimes de notre système ! »

Depuis le début du mois de juin, Amanda Ioset est la nouvelle secrétaire générale de Solidarité sans frontières. Quelle vision a l'historienne de Neuchâtel ?

A partir de cet été, tu reprendras le secrétariat général de Sosf. De quoi te réjouis-tu le plus ?

De pouvoir accomplir un travail qui a du sens. J'ai toujours eu très à cœur de défendre les droits des victimes de notre système. Aujourd'hui, dans un contexte de montée du racisme et de la xénophobie, ce sont les droits des migrants qui sont les plus ouvertement et violemment remis en question, au nom de la sécurité, de la chasse aux abus, voir même de la surpopulation ! Cette situation est injuste et révoltante, et je suis heureuse de pouvoir contribuer à la changer avec Sosf. Je me réjouis également de découvrir l'environnement politique suisse-allemand et de travailler avec Gisela et Heiner, de même qu'avec les bénévoles de l'association.

Tu parles des « victimes de notre système ». Est-ce que la question des « étrangers » est un laboratoire politique ?

Je suis d'accord avec Christophe Tafelmaier quand il dit que le démantèlement de l'asile est un laboratoire du démantèlement social. Depuis plusieurs années, nos acquis sociaux sont continuellement attaqués et ce processus s'est accentué avec la crise. Dans ce contexte, des arguments qui étaient d'abord utilisés uniquement pour justifier le durcissement des politiques migratoires, comme la lutte contre les « profiteurs », sont repris de manière toujours plus large pour s'attaquer à l'assurance chômage, à l'aide sociale, etc. Si on arrive à faire accepter des reculs des droits ou des conditions de vie de certaines personnes, comme par exemple les requérants déboutés, on peut ensuite plus facilement généraliser cette logique. C'est

un phénomène inquiétant... Pour tout le monde !

Dans ce contexte, Sosf travaille sur une initiative populaire pour l'interdiction de la discrimination, pour renforcer les droits des personnes en question. Quels autres moyens vois-tu pour combattre ce phénomène ?

Cette initiative va dans la bonne direction. Dans la perspective de combattre la discrimination, il sera très important de dévoiler les situations discriminatoires acceptées ou tolérées par une grande partie des gens. Je pense que la résolution de ce problème passe également par un travail de base, moins institutionnel. Selon moi, il faut créer, d'une part, plus d'espaces qui permettent à

la population et aux migrants de se rencontrer directement. Bon nombre de préjugés, qui sont à la base de la discrimination, tombent lorsque l'on est confronté aux personnes concernées. D'autre part, il faudrait développer des campagnes qui unissent différents secteurs de la population, y compris des migrants mais pas seulement, autour de problématiques communes. Toujours dans l'idée de montrer que finalement, on est tous dans le même bateau.

Tu insistes sur l'importance des rencontres pour éliminer les préjugés. As-tu un projet concret en tête ?

A Neuchâtel, une association a organisé un tournoi de beach-soccer multiculturel pour la fête nationale l'année passée. Il y avait des équipes de requérants d'asile, de bénévoles, mais aussi des équipes de jeunes qui étaient venus simplement parce qu'ils

aimaient le foot. J'aimerais bien développer un projet similaire à Berne, peut-être de plus grande envergure, autour du sport. Si on veut se renforcer, il faut amener des personnes peu politisées à s'intéresser au sort des migrants.



Moreno Casasola

AGENDA

Journées des réfugiés 2014

Thème: « Fuite et intégration sociale »
14 au 20 juin 2014
<http://bit.ly/1gG5uf6>

« Power to the people »

MANIF en référence à la Journée des réfugiés
Samedi 28 juin 2014 à 14h00

Les communautés migrantes sont presque toujours exclues de la formation de l'opinion dans le domaine de l'asile et des réfugiés. La manif entend rompre cet état de fait et leur donner la parole.